COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 09.03.2015

05/2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport-préavis
relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement, complémentaire au préavis No 23/2011, de CHF 44'300.- afin de transformer le 4ème panneau électronique d'information en un panneau mobile, et réponse au postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 6 novembre 2013, "pour un correctif budgétaire en vue d'optimisaiton du programme commual d'information par panneaux lumineux"

Président : Nick Miller (PLR)

Membres : Christian Allenbach (Les Verts)
Felice Calvo (SOC)
Jean-Marc Forclaz (PLR)
Irina Gote (SOC)
Marcel Jost (UDC)
Christophe Privet (ML)
Domenico Silleri (SOC)
Pierre-André Spahn (PLR)
Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le jeudi 5 mars 2015 de 19h00 à 20h15 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux, en présence de Monsieur le Syndic Laurent Wehrli, de Monsieur Pascal Friedman, chef du service développement économique culturel et touristique à la Commune de Montreux, de Monsieur William von (WVS) Stockalper Directeur de l'entreprise FrappeCom créatrice du panneau lumineux en discussion et des commissaires listés que nous remercions pour leur présence et pour les réponses apportées aux nombreuses questions. M. Jean-Marc Forclaz étant malade (non remplacé), la présidence de la commission a été reprise par M. Nick Miller. Notons aussi que M. Grognuz a été remplacé par Mme Streicher.

La discussion a été ouverte par la parole donnée à Monsieur Le Syndic Laurent Wehrli qui a exposé les points essentiels de l'objet du rapport-préavis, de son historique. Il a décrit de nombreuses variantes d'emplacements étudiés, les variantes routières et notamment les nombreuses séances auxquelles il a participé pour l'emplacement autour de la gare, emplacement impossible du fait de l'opposition de la SMS section monuments et sites mais

aussi à cause de la luminosité de ce panneau et la nuisance que cela fait pour le voisinage des divers emplacements. Ou alors l'opposition des divers services pour les divers emplacements qui ont été énumérés, oppositions que ce soit de la part des CFF ou des divers propriétaires ou services communaux. L'énumération des divers endroits n'est pas exhaustive mais bien détaillée toutefois. Suite à l'épuisement de la recherche des endroits utiles auxquels placer ce quatrième panneau qui pour des raisons techniques imprévues ne pouvait pas trouver sa place là où il a été commandé à savoir sur la façade de 2M2C., l'idée a surgit au sein de la Municipalité de rendre mobile ce panneau et de façon très pragmatique à la place de le solder pour 1/10 voire moins du prix qu'il a coûté CHF 213'000.-, et le rendre utile et à disposition de la population en l'embarquant sur une remorque et le mettant à disposition des diverses associations de la Commune lors de manifestations et cela gratuitement comme cela est spécifié dans le préavis.

Un commissaire annonce en préambule que ce préavis tient, à son opinion, du clientèlisme et il admet que le dossier est problématique. Il affirme d'emblée qu'il est opposé à la création de cette remorque et que le coût de ce projet reste pour lui pharaonique dépassant les CHF 400'000.- selon les chiffres fournis dans le 1er préavis. S'ajoute à ceci la démande de fonds complementaire présent dans ce preavis. Il se pose dès lors la question si au fil des années ce projet ne va pas approcher les CHF 500'000.-. Il défend toujours et encore la faisabilité d'échanger ce panneau contre deux plus petits dont un serait à mettre du côté de la Gare et un au 2M2C. Il admet que pour l'emplacement au niveau de la gare cela semble impossible. Il salue le travail de la Municipalité pour la recherche des solutions mais se réfère au rapport de Monsieur Radulica qui, en commission passée, avait déjà mentionné qu'il faudrait placer ce panneau soit au marché couvert soit à la déchetterie.

Ce commissaire demande qu'il y ait un règlement avec des normes à respecter quant à l'usage de ce panneau. Il demande si la piste de la revente de ce panneau a été exploré et s'inquiète quant aux possibilités réelles et au coût réel qu'on pourrait en obtenir.

On lui répond : environ CHF 50'000.-(un quart du prix d'achat)

Une autre commissaire prend la parole pour demander si c'est possible de changer le panneau actuel pour deux plus petits. Laurent Wehrli réplique que cela est difficile faisable, qu'un petit panneau coûterait quand même la modique somme de CHF 50'000.-.

Monsieur Stockalper (WVS) dit que le panneau a été conçu avec un écartement de diode pour qu'il fonctionne avec une visibilité à partir de 15 à 20 mètres, qu'il a coûté CHF 213'000.- avec une garantie de vente sur 10 ans dans la mesure où il est fixe, qu'il est prévu de durer 100'000 heures, donc plus de 10 ans en utilisation de 18 heures par jour et que le même panneau installé sur remorque va avoir une garantie de 3 ans. La différence de 7 ans de perte de garantie résulte du fait que le panneau fixe était prévu à fonctionner de manière autonome avec une température constante à l'intérieur été comme hiver avec les hommes de l'entreprise qui fournirait la maintenance comme seuls autorisés à accéder à l'intérieur des panneaux. Tandis que là, sur un panneau mobile tout utilisateur aura accès au terminal PC informatique et il y aurait divers autres risques liés à cette exploitation inconnue.

Un autre commissaire demande la parole et demande quelle est l'expérience que l'entreprise FrappeCom Suisse a avec ces panneaux mobiles.

WVS déclare que le panneau embarqué sur remorque va être facile à manipuler par toute personne qui a utilisé dans sa vie une remorque et qui a quelques expériences de base de l'informatique.

Une autre commissaire salue l'effort de créativité et de travail de recherche fourni par la Municipalité, trouve l'idée originale et très bonne mais se pose la question de comment ce panneau mobile va vivre.

C'est là que des explications lui sont données par WVS quant au fonctionnement pendant 10 ans, 18 heures par jour, avec des coûts d'exploitation zéro pour 10 ans pour le panneau fixe , et zéro coût d'entretien sur 3 ans du panneau embarqué sur remorque du fait des limitations exposées précédemment. Il y auras toutefois des couts de consommation d'électricité ou d'entretien des panneaux à prévoir.

Un commissaire demande combien coûte la location d'une telle remorque. On lui explique qu'en principe ça coûte entre CHF 3'000.- à 4'000.- par jour.

Le commissaire s'inquiète de la perte de la garantie et gratuité d'entretien et il lui est expliqué que dans la contrat initial pour les panneaux fixes il y avait 2 ans de garantie et gratuité d'exploitation, garantie élargie à 10 ans et fait l'objet d'une facturation .Pour le panneau mobile, cette garantie a été renégocié pour 3 ans .

Un commissaire demande quelles sont les conditions d'accès pour les sociétés.

Laurent Wehrli répond qu'il y aura une obligation pour chaque association d'avoir une responsabilité civile, de remplir un formulaire Pocama et suivre les recommandations précises données dans chaque cas spécifique par la Municipalité pour l'octroi de l'autorisation de l'utilisation.

Une commissaire demande si on peut visionner des films en cinéma open-air et quels serais les besoins éventuels en personnel communal pour la manutention de cet écran. On lui répond qu'avec les 70'000 pixels présents, c'est tout à fait possible pourvu que la distance des spectateurs se situe au-delà de 15 à 20 mètres de l'écran.

Il n'y aura pas de personnel communal affecté pour la manutention de l'écran.

Un autre commissaire dit se réjouir de la proposition faite par la Municipalité qu'il félicite et il attend de voir cet objet de fonctionner au bénéfice des sociétés locales.

Un autre commissaire revient à la question du prix et du coût éventuel pour les utilisateurs.

Un commissaire se pose la question du risque de vandalisme. On lui répond que l'écran est protégé car prévu pour supporter ces risques de vandalisme même en cas d'attaque avec des bouteilles.

Laurent Wehrli répond au souci des commissaires au fait que peut-être, à terme, il serait nécessaire de développer un poste 0,1-0,2 équivalent plein temps, EPT, et confirme qu'il n'y aura pas de poste en plus et que l'utilisation de cet écran est simple, que les associations actuelles ont eu des difficultés avec les fichiers graphiques, mais que autrement ils ont appris comment communiquer avec la Commune pour utiliser les panneaux et que cela prend son cours de route.

Laurent Wehrli confirme que l'utilisation de la remorque-panneau va être accompagnée d'un règlement très clair et d'un support-guide d'entraide auquel Monsieur WVS apporte également le soutien en déclarant la disponibilité de son entreprise et de lui-même pour donner des conseils aux futurs utilisateurs.

Une commissaire salue l'idée d'un panneau mobile pour toute manifestation et qui est aussi un bon moyen de marketing et sponsoring pour les clubs et organisateurs et demande si une caméra pourrait être utilisée même sous l'eau pour transmettre des images « live » et se pose aussi la question de la consommation en énergie.

WVS lui répond que toute caméra peut être branchée et donner des images « live » à ce panneau et en cela ce panneau apport un réel plus à toute manifestation publique. Il souligne aussi que la visibilité pour le sponsoring peut être intéressante pour les diverses manifestations et leurs sponsors.

Laurent Wehrli précise que pour toute manifestation, un plan électrique doit être fait de manière claire et prévisible par exemple avec la Romande Energie afin que l'alimentation ne pose pas de problème.

Un commissaire s'inquiète sur le fait de l'alimentation 380 Volts qui ne se trouve pas partout.

WVS confirme que le panneau est très vorace s'il est utilisé en plein soleil mais qu'en nocturne 16 Ampères peuvent suffire.

Un commissaire declare qu'il n'est pas chaud du tout pour la mise en place de ce panneau sur la place du Marché tel que le postulant l'avait dit et redit et il soutient la viabilité de cette solution mobile.

Un autre commissaire trouve l'idée de ce panneau embarqué sur une remorque géniale, remercie la Municipalité, et affirme que même si ce panneau par moments doit faire appel à une génératrice et qu'on doive le regarder depuis 15 à 20 mètres de distance, ce panneau va rendre de fiers services aux diverses sociétés locales et manifestations sportives. Il rend attentif la Municipalité, sur le fait que toute assurance de nos jours présente des clauses d'exclusion des objets loués et il suggère que la commune puisse conclure elle-même une assurance casco pour la remorque et pour l'écran dont elle est propriétaire.

Une commissaire se demande si, en cas de sous-utilisation de ce panneau, il y a la possibilité de revenir en arrière et de revendre toutefois ce panneau.

WVS rappelle que le panneau, une fois installé sur remorque, devient beaucoup plus facilement vendable à un prix nettement plus intéressant.

Un autre commissaire demande quel est le prix d'une génératrice qui pourrait être achetée une fois pour toute par la commune pour qu'elle soit ensuite mise à disposition des bénéficiaires. Le prix estimé est de CHF 12'500.-

Laurent Wehrli conclut par le fait que l'idée de l'élu de centre droit qu'il est, est de mettre à la disposition dans l'esprit de solidarité et de collaboration de tous, dans le Conseil communal et à la Municipalité de l'intérêt commun, d'un outil de communication qui apporte un plus indéniable à la communauté et cela gratuitement moyennant un règlement précis d'utilisation, sans poste à temps partiel en plus, et avec une assurance RC effectivement à faire par la commune et signale également qu'un concours d'idées lors d'un concours d'architecture pour l'aménagement de la place du Marché du bord de l'eau va inclure aussi une signalitique informatique-électronique au niveau du marché couvert à l'horizon 2018-2019 déjà , y compris des panneaux plus petits qui sont étudiés pour cet horizon-là à devenir fonctionnels à la gare.

Un commissaire demande que deviendraient dans un tel concept les anciens bancs musicaux qui décrivaient les diverses anecdotes culturelles et historiques de Montreux.

Laurent Wehrli rassure du fait qu'un projet est à bout touchant dans ce sens.

Monsieur le postulant reprend la parole pour dire qu'après avoir entendu toutes les réponses données aux diverses questions, il est rassuré sur le coût d'un tel panneau, sur son utilisation et sur le fait qu'il n'y aura pas de poste à temps partiel nécessaire pour ce panneau, qu'il y aura un règlement précis et une assurance et, de ce fait, il se rallie à l'avis majoritaire de la commission pour le feu vert donné à la création et l'utilisation de ce panneau. Il se réserve cependant de revenir avec un postulat afin que des plus petits panneaux d'informations soient mis en place à la hauteur de la gare et du 2M2C pour informer les Montreusiens et visiteurs-

Le président -rapporteur prend la parole pour remercier la Municipalité, pour sa généreuse idée, pour le temps consacré à étudier de façon réaliste et pragmatique les solutions utiles et se réjouit de la future utilisation au bénéfice de tous de cette installation mobile.

La parole n'étant plus demandée, le président de la commission, clôt la séance à 20h15. Le rapport est mis en consultation jusqu'au lundi 9 mars à midi sur le site du conseil communal.

Au terme de ces discussions la commission procède au vote et accepte à l'unanimité le rapport préavis 05/2015 et vous prie d'accepter les conclusions suivantes :

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis N° 05/2015 de la Municipalité du 30 janvier 2015 au

Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement, complémentaire au préavis N° 23/2011, de CHF 44'300.- afin de transformer le 4ème panneau électronique d'information en un panneau mobile, et réponse au postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 6 novembre 2013, « pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux »

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à transformer le 4ème panneau électronique d'information en un panneau mobile ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement, complémentaire au préavis N° 23/2011, de CHF 44'300.- au maximum sur le compte N° 160.506.1123 « panneaux électroniques » ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement sur une période de 7 ans au maximum par le compte de fonctionnement N° 160.3311 ;
5. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 6'329.- au compte de fonctionnement N° 160.3311 pour l'année 2015 ;
6. de prendre acte du présent rapport et qu'il a été répondu ainsi au postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 6 novembre 2013, « pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux » ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Nick Miller (PLR)